

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 986

présenté par

Mme Yadan, Mme Guichard, Mme Decodts, M. Pont, M. Pellerin, Mme Delpech, M. Giraud,
Mme Berete, M. Guillemard, Mme Chandler, M. Sertin et M. Frei

ARTICLE 4 AA

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette formation est complétée par une sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles commises par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer la sensibilisation aux cyberviolences sexistes et sexuelles dans la formation dispensée à chaque début d'année scolaire aux représentants légaux des élèves.